

N° 5789³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI**relative à l'affectation du résultat du compte général
de l'exercice 2006**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(14.11.2007)

Par lettre en date du 10 octobre 2007, Monsieur le Ministre du Trésor et du Budget a soumis pour avis à notre chambre professionnelle le projet de loi relative à l'affectation du résultat du compte général de l'exercice 2006.

Le projet de loi a pour objet d'affecter le solde positif de l'exécution du budget de l'Etat à différents fonds spéciaux servant principalement à financer des infrastructures sociales et environnementales. L'affectation détaillée est en effet la suivante:

- Fonds pour le financement des infrastructures sociofamiliales: 20 millions €
- Fonds pour la protection de l'environnement: 20 millions €
- Fonds de financement des mécanismes de Kyoto: 50 millions €
- Fonds du rail: 50 millions €
- Fonds pour l'emploi: 50 millions €
- Fonds pour la gestion de l'eau: 50 millions €.

Cette affectation d'une partie des plus-values budgétaires de l'exercice 2006 trouve l'accord de notre chambre qui a toujours demandé d'orienter les plus-values budgétaires vers des fonds spéciaux à orientation sociale.

La Chambre de travail rappelle cependant que les 240 millions € ne sont qu'une partie des plus-values budgétaires de 1.064 millions € de l'exercice 2006. En effet, 468,6 millions € ont déjà été affectés à différents fonds spéciaux et à la SNCI et 301,3 millions ont servi à épurer le déficit budgétaire projeté pour 2006.

Luxembourg, le 14 novembre 2007

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Nando PASQUALONI

